



Ministère de l'Environnement



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
FOND ENVIRONNEMENT MONDIAL

Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE)

Table des matières

1.	Mise en contexte	5
2.	Objectif du projet.....	6
3.	Zones cibles du projet.....	6
4.	Résultats escomptés par le projet	6
4.1.	Délivrables.....	7
5.	Résumé du budget	8
6.	Structure de gestion du projet.....	8
6.1.	Organigramme	8
6.2.	Comité de pilotage.....	9
6.3.	Comités régionaux (Groupes Consultatifs Techniques Régionaux)	9
6.4.	Partenaires d'exécution	9
7.	Activités pendant la phase de démarrage du projet	10
7.1.	Recrutement du personnel.....	10
7.2.	Consultations	10
7.3.	Vistes exploratoires.....	10
7.4.	Première rencontre du comité de pilotage du projet ABE	10
7.4.1.	Mise en contexte du Directeur General du ministère de l'environnement	11
7.4.2.	Commentaires sur la composition et le fonctionnement du comité de pilotage.....	12
8.	Atelier de lancement du projet.....	13
8.1.	Cadrage de l'atelier de lancement.....	13
8.2.	Déroulement de la journée.....	13
9.	Recommandations	18
10.	Annexes.....	19
	Annexe 1: Cadre logique du projet	19
	Annexe 2: Plan de travail pour l'année 2016.....	25
	Annexe 3 : Liste des participants à l'atelier de lancement du projet ABE	30
	Annexe 4 : Liste des participants à la première réunion du comité de Pilotage	39
	Annexe 5 : Lettres d'invitation et désignation officielle du comité de pilotage	41
	Annexe 6: TDR de l'équipe du projet.....	45
	Annexe 7 : Les présentations à l'atelier de lancement.....	46
	Annexe 8 : Photos atelier de lancement et rencontre comité de pilotage.....	61

Liste des abréviations

ABE : Adaptation Basée sur les Ecosystèmes

AMC : Aire Marine Contrôlée

AMP : Aire Marine Protégée

ANAP : Agence National des Aires Protégées

AP : Aire Protégée

BID : Banque Interaméricaine de Développement

CATIE : Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza

CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire

CIE : Convention Internationale sur Environnement

CP : Comité Pilotage

DG : Directeur Général

DPC : Direction Protection Civile

FS : Fondation Seguin

FOPROBIM : Fondation pour la biodiversité marine

FIDA : Fonds International pour le développement agricole

FME : Fonds Mondial pour l'Environnement

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FPMA : Fonds pour les pays les moins avancés

GCTR : Groupe Consultatif Technique Régional

GEF : Fonds Global Environnement

GGP : Groupe Gestion Projet

GTAP : Groupe de travail permanent sur les aires protégées

GT-CPR/Haïti : Groupe technique des champions politiques de la résilience à Haïti

MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement Rurales

MDE : Ministère de l'environnement

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MTIC : Ministère du Tourisme et Industrie Créative

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSC-CC : Plateforme de la Société Civile haïtienne sur le Changement Climatique

SNAP : Système national des Aires Protégées

UE : Union Européenne

1. Mise en contexte

Haïti a une ligne côtière de 1,535 kilomètre et une superficie de 27,750 kilomètres carrés. Elle est baignée par l'océan Atlantique au Nord, par la mer des Caraïbes, zone du canal du vent au Sud et à l'Ouest, et, est limitée à l'Est par la république Dominicaine. Plus de 90% de la population du pays (environ 8 millions d'habitants) vit dans les zones côtières ou sur les bassins versants adjacents qui sont très vulnérables aux effets des changements climatiques. Souvent, des dégâts considérables ont été enregistrés dans les zones côtières par des inondations suites à des ouragans, des tempêtes et des cyclones. La biodiversité des aires côtières et marines du pays qui est d'importance mondiale tant au niveau des espèces que des écosystèmes (récifs coralliens et mangroves en particulier) fait face à de graves menaces très diverses. La dégradation des bassins versants a non seulement des conséquences néfastes sur la résilience des communautés qui s'y habitent mais aussi sur les écosystèmes terrestres, côtiers et marins. Tenant compte de l'interrelation existant entre les écosystèmes terrestres dans les bassins versants et les écosystèmes côtiers et marins (récifs coralliens, mangroves et herbiers) et suivant une approche holistique, l'Adaptation Basée sur les Écosystèmes de la montagne à la mer serait idéale dans un processus de planification et de gestion des Aires Protégées, de renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables aux changements climatiques.

L'ensemble des services assurant le bien-être de la population comme la disponibilité d'oxygène, d'eau, de nourritures, d'un bon nombre de matières premières, la protection contre les risques d'inondation, etc. dépend des écosystèmes (services écosystémiques). La dégradation de ces services expose les communautés à des chocs et peut entraîner la famine et la mort. Les changements climatiques sont l'une des principales causes de la détérioration des services écosystémiques et son impact va en augmentant (Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire, 2005). Les changements climatiques modifient donc la quantité, la qualité et le flux de tels services et fragilisent les communautés et les secteurs qui en dépendent. En même temps, les écosystèmes en bonne santé aident les communautés et la nature à s'adapter aux changements climatiques.

En effet, le projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes vise à réduire la vulnérabilité des populations pauvres d'Haïti aux effets des changements climatiques, tout en conservant la biodiversité menacée de bassins versants, de zones côtières et marines. Des investissements dans des stratégies socialement durables de conservation de la biodiversité, permettront aux écosystèmes côtiers et marins de continuer à générer des services d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (ABE). De plus, l'engagement des fonds d'adaptation supplémentaires dans les bassins versants déversant dans ces écosystèmes va contribuer à maximiser les avantages en matière de biodiversité et les fonctions écosystémiques tout en produisant des avantages ABE pour les populations de ces bassins versants.

Les actions du projet ABE seront complétées au niveau local par l'implication et le renforcement des organisations communautaires dans la gestion des Aires Protégées et des bassins versants, et par le partenariat avec des organisations de développements privées ayant accès à des ressources techniques et financières susceptibles de compléter celles du gouvernement.

2. Objectif du projet

Le projet met l'accent sur la configuration spatiale et la gestion des bassins versants et des zones côtières du pays de manière à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques. S'appuyant sur les composantes du projet, il vise l'augmentation de la résilience au changement climatique des bassins versants et zones côtières, l'établissement et la gestion des Aires Protégées dans les zones marines et côtières des bassins versants ciblés.

3. Zones cibles du projet

Trois zones d'intervention ont été retenues pour la mise en œuvre du projet selon des critères préétablis à savoir :

1. Existence d'une biodiversité côtière et marine d'importance mondiale et menacée.
2. Priorisation de la zone par le gouvernement en vue de l'établissement d'AP sur la base d'analyses effectuées dans le contexte du projet de renforcement des AP du FEM.
3. Preuves de la vulnérabilité des populations locales aux effets du changement climatique.
4. Existence de rapports évidents entre l'état des écosystèmes côtiers et marins et l'aptitude des communautés locales à résister et à s'adapter aux effets du changement climatique.
5. Existence de rapports évidents (directs ou indirects) entre l'état et la gestion de bassins versants et l'état d'écosystèmes côtiers et marins.
6. Existence préalable d'activités institutionnelles réelles et/ou de perspectives significatives de collaboration avec d'autres institutions/agences de financement, afin de pouvoir optimiser les impacts incrémentiels des fonds FEM et PMA.

Les zones retenues sont le complexe des Trois Baies qui s'étend sur deux départements Nord et Nord-est, le complexe Cayemites-Baradères situé sur la côte nord de la péninsule du Sud-ouest d'Haiti qui se trouve sur deux départements aussi Nippes et Grand'Anse, et le complexe Marigot-Massif de la Selle-Anse à Pitres situé dans la partie Est du département du Sud-est.

4. Résultats escomptés par le projet

1. Un cadre de gouvernance politique, de plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes mis en place ;
2. La résilience et la fonctionnalité des écosystèmes terrestres, côtiers et marins renforcées par leur conservation et leur gestion efficace ;
3. Une assistance pour la réhabilitation du recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes fournie ;
4. Des propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines élaborées ;
5. Des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées renforcés ;
6. De nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine mis en place ;

4.1. *Délivrables*

- ✓ Déclaration formelle des Aires Marines Protégées
- ✓ Rédaction et approbation des lois et des règlements sur la gestion des APs
- ✓ Recrutement et formation des agents en matière d'application et d'exécution des lois ainsi que sur les plans de gestion
- ✓ Délimitation et bornage des APs sur des cartes, sur le sol et dans la mer, mise en œuvre des plans de gestion élaborés
- ✓ Implication des parties prenantes dans le processus de planification et de gestion adaptée
- ✓ Mise en place d'un système de gestion des ressources incluant des dispositions de protection et d'un programme régulier de recherches pour surveiller et actualiser l'état des ressources naturelles dans les APs
- ✓ Utilisation des outils de gestion par de personnel suffisant employé par le gouvernement, par des partenariats public-privé et par des ONG et, suffisamment formé pour répondre aux objectifs de gestion
- ✓ Exécution des plans de gestion des Aires Marines Protégées à partir d'un budget ordinaire suffisant programmé et assuré par toutes les sources attendues au moyen de plans et d'accords par écrit, la gestion du budget soumise à la supervision de contrôleurs financiers et du directeur et aussi des équipements suffisant pour la mise en œuvre des plans de gestion
- ✓ Elaboration des programmes d'éducation à l'intention d'enfants, d'adultes et de nouveaux membres du personnel selon les objectifs du projet
- ✓ Mise en œuvre des Aires Marines Protégées par l'utilisation des sols, de la mer et de l'eau selon une planification et une gestion axées sur la surveillance continue des conditions environnementales
- ✓ Maintien des corridors migratoires pour tous les cycles de la vie des animaux, assuré les besoins écosystémiques pour répondre aux besoins d'espèces
- ✓ Amélioration de la situation économique des communautés locales à partir des actions de création d'emplois, de formation et d'autres initiatives
- ✓ Développement de l'écotourisme en impliquant les opérateurs commerciaux dans le processus de planification et dans l'intérêt des Aires Marines Protégées, fixation des droits d'entrée,

amélioration de l'état des valeurs importantes des Aires Marines Protégées et réalisation des travaux de recherche et de suivi pour établir l'état des valeurs environnementales.

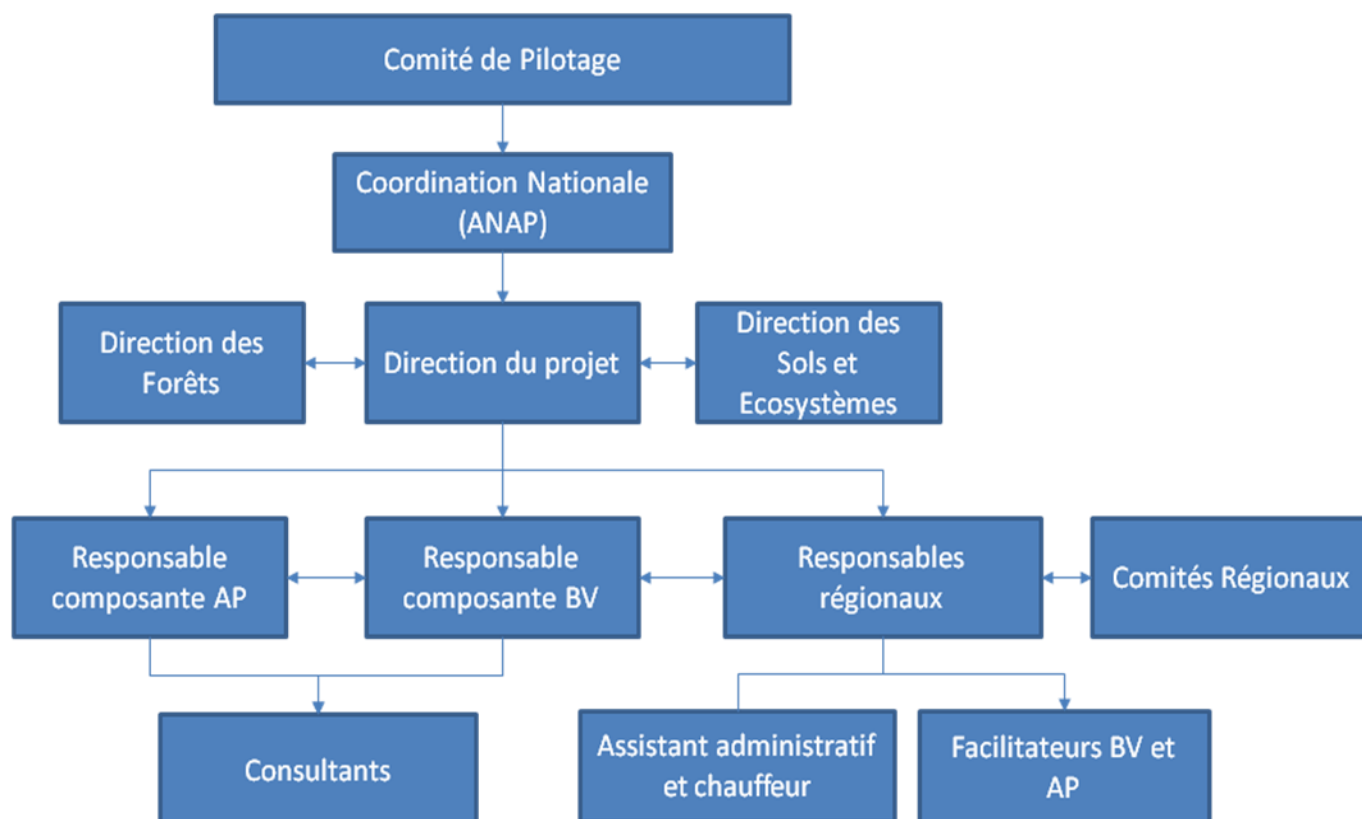
- ✓ Des programmes de gestion seront définis pour s'attaquer aux menaces pesant sur la biodiversité et sur des valeurs écologiques et culturelles, mise en place d'une activité standard consistant à préserver des valeurs clés touchant à la biodiversité, à l'écologie et au patrimoine culturel.

5. Résumé du budget

	Année1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
GEF (FPMA+FEM)	2 144 794	1 861 081	1 778 946	1 665 300	1 684 947	9 135 068
UNDP (cash)	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
TOTAL	2 224 794	1 941 081	1 858 946	1 745 300	1 764 947	9 535 068

6. Structure de gestion du projet

6.1. Organigramme



6.2. *Comité de pilotage*

La Mise en œuvre du projet est réalisée sous la direction générale d'un Comité de pilotage du Projet (CP), spécifiquement formé à cet effet. Celui-ci constitue le principal mécanisme de représentation du gouvernement et des parties prenantes dans la gestion du projet. Étant donné que le projet a une portée nationale, le comité de pilotage est composé de représentants gouvernementaux au niveau ministériel et des parties prenantes qui sont :

1. Ministères de l'environnement,
2. MARNDR (Direction Pêche et Aquaculture),
3. Tourisme et industries créatives,
4. Economie et des Finances,
5. Planification et coopération Externe,
6. Intérieur et des collectivités Territoriales,
7. Plateforme de la société civile haïtienne sur le changement climatique

Et, ses principaux rôles sont :

- ✓ Définir les orientations stratégiques
- ✓ Faciliter la coordination institutionnelle
- ✓ Améliorer la performance globale du projet
- ✓ Arbitrer tout conflit qui pourra surgir dans le cadre du projet
- ✓ S'assurer de l'atteinte des résultats prévus
- ✓ Lever les goulots d'étranglement et de prendre toute mesure qui s'impose pour faire avancer le projet

6.3. *Comités régionaux (Groupes Consultatifs Techniques Régionaux)*

Au niveau régional de chacune des zones cibles du projet, il y a un Groupe consultatif technique régional (GCTR) formé de partenaires locaux, des leaders communautaires et des directeurs départementaux du MDE, MARNDR, Intérieur, Planification et Tourisme qui travaille en étroite collaboration avec le Groupe de gestion de projet (GGP) et assure les rôles suivants :

- ✓ Orientations techniques du projet dans la région cible
- ✓ Apporter des conseils sur les pratiques et les stratégies à adopter
- ✓ S'assurer de l'atteinte des résultats du projet au niveau leur région

6.4. *Partenaires d'exécution*

Dans la mise en œuvre du projet, un ensemble de partenaires sera impliqué. Il s'agit des organisations de la Société Civile haïtienne (FOPROBIM, Société Audubon Haïti, Fondation Seguin, Plateforme de la société civile haïtienne sur le changement climatique (PSC-CC), Organisations communautaires, ONG travaillant au niveau des différents complexes), des Collectivités territoriales, des Radios communautaires, des Universités privées, de l'Université d'Etat d'Haïti, CATIE et Reefcheck.

7. Activités pendant la phase de démarrage du projet

7.1. Recrutement du personnel

Une assistante administrative a été recrutée en décembre 2016 et le Coordonnateur national de projet est entré en fonction officiellement le 28 mars 2016. Le bureau du projet a été installé au Ministère de l'Environnement pour la mise en place effective du projet dans les trois zones cibles (complexe des Trois Baies, complexe Cayemites-Baradères et complexe Marigot-Massif de la Selle-Anse-à-Pitres).

7.2. Consultations

Durant la phase de démarrage du projet, une série de consultations a été menée auprès des partenaires clés non seulement pour les informer du démarrage mais aussi pour les impliquer dans le processus de réflexion sur les défis et les enjeux du projet par rapport à ses objectifs et les stratégies de mise en œuvre. Les partenaires clés du projet sont :

- ✓ Ministères de l'environnement
- ✓ MARNDR (Direction Pêche et Aquaculture)
- ✓ Tourisme et industries créatives
- ✓ Economie et des Finances
- ✓ Planification et coopération Externe
- ✓ Intérieur et des collectivités Territoriales
- ✓ Plateforme de la société civile haïtienne sur le changement climatique
- ✓ FOPROBIM
- ✓ Société Audubon Haïti
- ✓ Fondation Seguin
- ✓ Organisation communautaire de Base, notables et leaders locaux dans les 3 complexes du projet

7.3. Vistes exploratoires

Des visites exploratoires ont été aussi réalisées à travers les trois zones cibles du projet dans l'idée de rencontrer les acteurs locaux (directeurs départementaux du MDE et du MARNDR, collectivités territoriales, responsables de coopératives, des associations de pêcheurs et des organisations communautaires de base, etc.), de les informer du projet et d'initier le processus de réflexion autour des défis et enjeux du projet par rapport à ses objectifs ainsi que la recherche de collaboration et de participation de tous les acteurs locaux dans les activités du projet. Dans ces visites, il est aussi question d'envisager et d'analyser les endroits possibles pour l'emplacement des bureaux régionaux par rapport aux zones d'intervention.

7.4. Première rencontre du comité de pilotage du projet ABE

La Mise en œuvre du projet se fait sous la direction générale du Comité de pilotage du Projet (CP), spécifiquement formé à cet effet. Celui-ci constitue le principal mécanisme de représentation du gouvernement et des parties prenantes dans la gestion du projet. C'est ainsi en date du 17 mai 2016, une première rencontre dudit comité a été réalisée à la **Salle de**

conférence du Ministère de l'environnement à Pacot, les institutions qui ont participé à cette rencontre sont les suivantes :

1. Ministères de l'environnement,
2. MARNDR/ Direction Pêche et Aquaculture
3. Tourisme et industries créatives
4. Economie et des Finances
5. Planification et coopération Externe
6. Intérieur et des collectivités Territoriales /DPC
7. Plateforme de la société civile haïtienne sur le changement climatique
8. PNUD/Spécialiste de programme Environnement et Energie

7.4.1. MISE EN CONTEXTE DU DIRECTEUR GENERAL DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

La rencontre a débuté par le discours de directeur Général du Ministère de l'environnement, M. Monrose Grégory Salomon. À travers ce discours, M. Monrose a pu présenter ses remerciements à tous les représentants des institutions présentes. Il a précisé que le projet ABE rentre dans le cadre des orientations du ministère de l'environnement pour privilégier la promotion et l'introduction de la reforestation, la gestion des aires protégées et des bassins versants, le développement de la « bio-économie » et la gestion rationnelle et durable de nos ressources naturelles. En termes d'historique du projet ABE, le DG a souligné qu'en avril 2013, le Point Focal Opérationnel du Fonds de l'Environnement Mondial au Ministère de l'Environnement adressa au PNUD une lettre d'endossement en vue d'accompagner l'Etat Haïtien dans la formulation dudit projet. Le DG a aussi précisé que le ministère de l'environnement compte sur l'appui des différents partenaires pour l'accompagner dans la mise en œuvre des différentes composantes qui y sont prévues pour atteindre des résultats significatifs dans la lutte contre : les effets négatifs des changements climatiques, la dégradation des bassins versants et la perte de la biodiversité. Ainsi, il a ajouté que la mise en œuvre du projet ABE vise à réduire la vulnérabilité des populations pauvres face aux effets du Changement Climatique, tout en conservant la biodiversité côtière et marine.

Le directeur de l'ANAP a fait une mise en contexte de la rencontre, il a rappelé que le comité de pilotage est un outil très important pour le projet ABE, il compte sur la contribution de ce comité pour appuyer la mise en œuvre du projet. Ensuite un tour de table a été réalisé dans le but de présenter des différents participants.

Les principaux rôles du comité de pilotage ont été présentés, Il s'agit de :

- ✓ Définir les orientations stratégiques du projet ABE
- ✓ Faciliter la coordination institutionnelle
- ✓ Améliorer la performance globale du projet
- ✓ Arbitrer tout conflit qui pourra surgir dans le cadre du projet

- ✓ S'assurer de l'atteinte des résultats prévus
- ✓ Lever les goulots d'étranglement et de prendre toute mesure qui s'impose pour faire avancer le projet

7.4.2. COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

- ✓ Le comité de pilotage est l'espace d'échanges et de coordination entre les institutions concernées. Il a le mandat de validation du plan de travail du projet et des rapports périodiques d'exécution qui doivent être soumis à son appréciation ;
- ✓ Dans la composition du comité de pilotage, il faut que les institutions soient identifiées avec le même niveau de précision. Si on parle de services à l'intérieur de certains ministères, il faut faire de même pour tous les autres ;
- ✓ Les Ministères siègeront au Comité de Pilotage et non le Secrétariat du CIAT ;
- ✓ La DPC doit être remplacée par la Direction des Collectivités Territoriales au MICT et la Direction de l'Aménagement du Territoire du MPCE dans le comité de pilotage car, il s'agit de bâtir la résilience et non la gestion des désastres en privilégiant les responsables de la planification spatiale ;
- ✓ Le MEF sera impliqué particulièrement pour les leçons à tirer qui ont un impact sur la programmation des investissements publics ;
- ✓ Le comité de pilotage sera constitué de deux représentants du MDE, MARNDR, MTIC, MICT, MPCE, MEF, Plateforme de Société Civile et le PNUD ;
- ✓ A l'exception du MDE et du MARNDR qui seront représentés chacun par 1 point focal pour chacune des composantes du projet les autres institutions auront un point focal à siéger au comité de pilotage ;

Ensuite, le projet ABE a été présenté aux participants, la présentation a touché le contenu des différentes composantes en passant par les objectifs poursuivis, les activités prévues et les résultats escomptés, les différents partenaires de co-financement, les 3 zones (complexes) de travail prévues, le zonage pour la conservation de la Biodiversité Marine et côtière, les principaux problèmes à résoudre par le projet ABE dans les 3 complexes, le résumé des recommandations techniques principales, les impacts prévus, les institutions faisant partie du Comité de Pilotage au niveau national, les représentants des *Groupes Consultatifs Techniques Régionaux*, les Implication des ministères, les Partenaires du projet et le processus de recrutement. Il y a eu des discussions autour de la présentation du projet, des commentaires et suggestions ont été apportés pour la bonne marche du projet.

Une proposition du plan de travail annuel du projet pour l'année 2016 a été présentée aux participants. Ce plan de travail a été préparé suite aux séries de consultations effectuées avec les différents partenaires du projet et les visites exploratoires réalisées dans les trois (3) zones cibles du projet. En raison de l'importance de la participation et de l'implication des acteurs ainsi que la population locale dans le projet, le plan de travail de la première année a été orienté principalement autour des activités de sensibilisation, d'éducation relative à

l'environnement, de formation et de renforcement des structures locales. Alors, il s'agit d'un plan préparatoire pour les activités futures.

Les commentaires et les suggestions ont été produits, la direction du projet a pris note pour les intégrer, ensuite on a conclu que le plan de travail devrait retourner par mail aux participants pour les commentaires et suggestions finaux.

Une Lettre a été adressée par le directeur général du Ministère de l'environnement aux différentes institutions présentes pour la désignation officielle du membre qui va faire partie du comité de pilotage du projet ABE, un modèle de cette lettre est annexée au présent rapport (cf. en annexe....)

8. Atelier de lancement du projet

En date du mardi 24 mai 2016, l'atelier de démarrage du projet s'est déroulé avec la participation des représentants des ministères, de la société civile, du PNUD et toutes les parties prenantes du projet. (cf. feuille de présence). Le principal objectif de l'atelier de démarrage est d'aider l'équipe du projet et les partenaires à comprendre et à s'approprier des objectifs du projet et de finaliser le premier plan de travail annuel.

8.1. Cadrage de l'atelier de lancement

- ✓ Aider tous les partenaires à mieux comprendre et s'approprier du projet.
- ✓ Examiner et s'entendre sur les indicateurs, les objectifs et leurs moyens de mises œuvres, les hypothèses de vérification et vérifier à nouveau les défis.
- ✓ Sensibiliser les participants sur la gestion de la biodiversité et en les présentant les initiatives en cours dans le domaine des Aires Protégées en Haiti.
- ✓ Sensibiliser les participants sur la problématique des changements climatiques en les présentant les initiatives en cours en Haiti pour réduire les effets des changements climatiques.
- ✓ Aider les participants à comprendre les rôles et responsabilités des partenaires dans la gestion du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
- ✓ Finaliser le premier plan de travail annuel

8.2. Déroulement de la journée

La journée a été animée essentiellement par des présentations et des débats qui sont déroulés dans l'ordre suivant :

La Directrice principale du PNUD en l'occurrence Mme Yvonne HELLE ainsi que le Directeur Général du Ministère de l'environnement, M. Monrose Grégory Salomon ont prononcé leur discours donnant lieu à l'ouverture de l'atelier. Après les discours, le moment a été consacré à

une série de présentations :

1. Les initiatives en cours dans le domaine des Aires Protégées en Haiti
2. Les initiatives en cours dans le domaine des Changements Climatiques
3. Les caractéristiques du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/Rôles et responsabilités
4. Présentation du projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (ABE)
5. Présentation du plan de travail annuel de 2016
6. Les opportunités et défis du projet ABE

- **Agenda de la journée**

Heures	Activités	Déroulement
8h30 - 9h00	Enregistrement des participants	Staff de l'unité environnement du PNUD & MDE
9h00 - 9h30	Discours du Représentant du PNUD	Yvonne HELLE, Directrice principale du PNUD-Haiti
	Discours du représentant du ministère de l'Environnement	Gregory Salomon MONROSE, DG du MDE
9h30 - 9h45	Présentation des initiatives en cours dans le domaine des Aires Protégées en Haiti	Michelet Louis, Directeur de l'ANAP
9h45 - 10h00	Présentation des initiatives en cours dans le domaine des changements climatiques	Odré VALBRUN, Ing-Agr, Msc
10h00 – 10h30	Pause-café	
10h30 - 10h50	Caractéristiques du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/Rôles et responsabilités	Yves-André Wainright, Spécialiste programme Environnement
10h50 - 11h30	Présentation du projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (ABE)	Gérald NEUVIEME, Directeur du projet
11h30 - 12h10	Présentation du plan de travail annuel de 2016	Gérald NEUVIEME, Directeur du projet
12h10 - 12h35	Présentation des opportunités et défis du projet (ABE)	Yvon GUERRIER, Spécialiste de développement durable
12h35 – 13h40	Débats	
13h40 – 13h50	Clôture de la journée	Gregory Salomon MONROSE, DG du MDE
14h00	Lunch	

Suite à l'ensemble des présentations, les débats ont été surchauffés autour des points suivants :

1. Exigences du Fonds GEF/projet ABE

Pour la question du (FEM) Fonds pour l'Environnement Mondial qui est créé principalement pour aider les pays en développement à honorer les engagements pris dans des Conventions Internationales sur Environnement (CIE), n'est pas disponible pour les projets de développement mais peut en cofinancement avec un projet de développement. En ce qui a trait aux prescrits des conventions internationales, Haiti n'a pas encore sa stratégie nationale sur la biodiversité. Selon les spécificités du fonds GEF, Chaque \$1 en don du GEF doit influencer sur la manière dont \$ 6 en provenance d'autres parties prenantes seront utilisées. Alors, comment ABE aborde ce point ? Il est question de 43,000,000 de dollars US en cofinancement avec les autres partenaires et agences présents dans les zones d'intervention.

Concernant le terme de cofinancement, des éclaircissements ont été apportés par plusieurs intervenants. À partir de ces interventions, certaines personnes qui ont eu des inquiétudes par rapport au budget d'un tel projet si ambitieux, sont édifiées.

2. Comités Consultatifs Régionaux

Des points ont été soulevés sur les Comités régionaux (Groupes Consultatifs Techniques Régionaux) par rapport aux structures régionales de concertation existantes/coordination départementale. Alors, ABE ne va pas créer une autre structure parallèle mais plutôt une intégration des structures de coordination déjà existées.

3. Volet de sensibilisation/éducation relative à l'environnement

Un intervenant a effectué des commentaires autour de la sensibilisation/éducation relative à l'environnement/formation ou système d'informations multipartite/création d'espaces de dialogues par rapport aux initiatives pareilles déjà en cours. Le ministère de l'Environnement a une structure de coordination responsable la question d'éducation relative à l'environnement.

4. Les Aires protégées,

Dans les zones cibles du projet, il y a seulement le parc des Trois Baies déjà déclaré formellement comme Aire Protégée. Pour les deux autres, il faut toute une série d'interventions, de sensibilisation et de concertation avec tous les acteurs pour arriver à la limite d'acceptation. Aussi, des informations ont été partagées à savoir d'un arrêté qui va publier bientôt pour le Lagon des huitres comme Aire Protégée formellement déclarée. Il y a possibilité pour qu'Haiti crée et délimite beaucoup plus d'Aires Protégées Marines que terrestres. Ce qui va permettre une certaine compensation sur l'espace par rapport aux engagements sur les Aires Protégées qui, selon les objectifs d'AICHI d'ici 2020, 17% du territoire terrestre et 10% marine. À présent, il y a seulement 4% du territoire déclaré comme Aires Protégées.

5. Cofinancement

Pour avoir accès au financement FEM (Fonds Mondial de l'Environnement), l'une des exigences est le co-financement qui est l'acceptation des partenaires ou des bailleurs de travailler en partenariat dans l'idée de retrouver des résultats communs. C'est ainsi que depuis dans le

montage du document de projet ABE, des lettres d'acceptation du cofinancement de plusieurs bailleurs et partenaires ont été retrouvées. Ce qui donne une contribution estimée 43,000,000 dollars US venant des partenaires et agences intervenant dans les zones cibles du projet.

6. Plan de gestion Parc La Visite

Au cours des débats, des questions ont été soulevées sur l'utilisation des travaux qui ont été déjà réalisés dans les zones d'intervention comme le Parc La Visite qui, selon un intervenant, dispose déjà un plan de gestion élaboré par le projet Araucaria. L'ex Directeur du projet Araucaria qui a participé dans l'atelier du lancement a apporté une certaine précision disant que le Parc La Visite ne dispose pas vraiment un plan de gestion mais plutôt deux documents importants pouvant servir le projet ABE dans ses interventions au niveau du Parc La Visite. Ces documents sont une proposition à l'élaboration du plan de gestion du Parc La Visite et un plan de gestion de la végétation du Pinus occidentalis dans le Parc La Visite. Donc, le projet ABE va capitaliser sur l'existant et faire des ajouts en fonction de l'évolution des données.

7. Approche de la montagne à la mer

Ceci vient de l'interrelation existant entre les écosystèmes terrestres et les écosystèmes marins. Selon une approche holistique, l'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (ABE) doit prendre en compte tous les écosystèmes terrestres retrouvés dans les bassins versants ciblés, les écosystèmes côtiers retrouvés dans l'extoïre de ces bassins versants et les écosystèmes marins en connexion directe avec ces bassins versants.

8. Plan de gestion des Aires Protégées (APs)

Il s'agit non seulement de créer des Aires Protégées mais aussi d'établir et d'exécuter des structures de gestion suivant un guide methodologique et des référentiels où tous les acteurs (bailleurs, partenaires régionaux et locaux, etc.,) puissent mettre ensemble pour assurer la gestion des Aires Protégées.

9. Résilience

Certaines explications ont été fournies sur le terme «Résilience» qui est la capacité d'une communauté ou d'un écosystème de résister, de réagir ou de retrouver son état initial suite à un choc qui peut-être dû soit à une catastrophe ou aux effets du changement climatique. Sur ce point, il est aussi intéressant de tenir compte de la résilience des écosystèmes (leur capacité de se régénérer, leur fonctionnement et développement normal) dans tout processus conduisant à générer des profits suivant des mécanismes financiers ou de développer d'autres moyens de subsistance afin de réduire les pressions sur les écosystèmes.

10. Appropriation du projet

Certaines questions ont été soulevées également sur l'appropriation du projet en raison de sa complexité. Jugée d'importance capitale l'appropriation du projet, des dispositions de partenariat ont été déjà développées dans le document du projet. De ce fait, dès la mise en œuvre du projet, il est fondamental de développer des stratégies facilitant l'implication et le partage de responsabilité des différentes parties prenantes nationales, régionales et locales à différents niveaux. Il s'agit des organisations communautaires de base, des associations pour le

développement local, des associations de pêches, des prestataires de services (ONG, fondations dédiées à l'environnement, agences de réalisation gouvernementales, opérateurs de développement privés et associations professionnelles), des organisations de recherche, des organismes du gouvernement (ministères, municipalités et autorités locales, la coordination entre agences (PNUE, FAO, PAM, FIDA, DFID, la Banque mondiale, BID, UE, GIZ et AECID) et deux autres mécanismes structurés de coordination :

- ✓ Groupe technique des champions politiques de la résilience à Haïti (GT-CPR/Haïti)
- ✓ Groupe de travail permanent sur les aires protégées (GTAP)

11. Implication de la communauté locale

Bien avant, une série de consultations a été menée auprès des responsables des organisations communautaires de base, des notables ou leaders locaux avec lesquels des réflexions ont été dégagées sur l'ensemble des problèmes environnementaux que confrontent leurs régions, des défis et enjeux du projet par rapport à ses objectifs et sa mise en œuvre. En concertation et dans une large mesure, des activités seront développées avec la participation active de la communauté locale. En outre, le projet s'appuie surtout sur la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement afin d'impliquer la communauté locale dans ses activités.

12. Objectif d' AICHI

C'est le nouveau cadre général sur la biodiversité non seulement pour les conventions relatives à la biodiversité, mais pour le système des Nations unies en entier où toutes les Parties ont accepté de convertir ce cadre international général en stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité d'ici deux ans. Il a pour but de "Vivre en harmonie avec la nature", avec comme vision à l'horizon 2050 que d'ici là, « la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ». Les parties se sont notamment entendues d'ici 2020 de :

1. Réduire au moins de moitié, ou lorsque c'est possible à près de zéro, le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts;
2. Fixer un objectif de sauvegarde de la biodiversité pour 17 % des zones terrestres et des eaux continentales et pour 10 % des zones marines et côtières ;

En outre, les gouvernements s'engagent à restaurer au moins 15 % des zones dégradées et feront un effort spécial pour réduire les pressions affligeant les récifs coralliens.

Dans le cas d'Haïti pour la sauvegarde de la biodiversité à quatre ans de 2020, il y a seulement 4% du territoire déclaré comme Aires Protégées. Selon les intervenants, Haïti a beaucoup plus de possibilités de créer des Aires Protégées marines.

9. Recommandations

Suite à certains commentaires, certaines remarques et suggestions ont été formulés:

1. Un ajustement du plan de travail annuel, en fonction des activités réalisées et en cours de réalisation par l'ensemble des partenaires œuvrant dans les zones cibles du projet ;
2. Il faut tenir compte des structures départementales fonctionnelles existantes avant le montage des comités consultatifs régionaux
3. Les travaux antérieurs dans les zones cibles du projet vont mettre en valeur dans un processus de capitalisation ;
4. La capitalisation des acquis des projets précédent comme le SNAP, projet renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières au Changement Climatiques.
5. Bonne implication des partenaires en cofinancement dans la mise en œuvre du projet EBA

10. Annexes

Annexe 1: Cadre logique du projet

Logique verticale	Indicateurs	Lignes de base	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p>Objectif du projet :</p> <p>Les bassins versants et zones côtières à Haïti sont configurés dans l'espace et gérés de manière à accroître la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques</p>	<p>Étendue de l'application de pratiques de gestion de bassins versants contribuant à la résilience climatique et à la réduction des impacts de l'amont vers l'aval.</p>	<p>Il ressort de données provenant de zones comparables qu'environ 50 % des ménages ruraux utilisent des pratiques agricoles de conservation 39 sur une ou plusieurs de leurs parcelles, et que ces mesures sont appliquées sur environ 40 % des champs en cours d'utilisation, mais sans avantages spécifiques par l'ABE.</p>	<p>Les pratiques de gestion de bassins versants contribuant à la résilience climatique et à la diminution des impacts amont-aval sont appliquées par 75 % des ménages cibles</p> <p>Complexes/ménages Nord-est = 284,250 Sud-ouest = 12,600 Sud-est = 10,000 <u>Total = 306,850</u></p>	<p>Enquêtes de ménages menées en collaboration avec des institutions et des projets partenaires dans chaque zone</p>	<p>Retards dans les opérations de projets partenaires par l'intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes</p> <p>Événements climatiques débordant des capacités d'adaptation des stratégies de gestion de ressources</p> <p>Changements dans les conditions économiques débordant des capacités d'adaptation des stratégies de GRN</p>
	<p>Zones d'écosystèmes côtiers et marins (récifs)</p>	<p>Superficies actuelles (ha) des récifs</p>	<p>Pas de perte de superficie de récifs</p>	<p>Visites de terrain, levés</p>	<p>Phénomènes liés au CC (par ex.</p>

Logique verticale	Indicateurs	Lignes de base	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	coralliens, mangroves et lits d'herbes marines) dans les complexes cibles d'importance pour l'adaptation climatique basée sur les écosystèmes	coralliens, mangroves et lits d'herbes marines dans les complexes cibles Récifs coralliens : 4 801 ha Mangroves : 7 659 ha Herbes marines : 24 140 ha Total écosystèmes prioritaires : 36 600 ha Taux annuels moyens actuels de perte de superficie 44 : - Coraux : 1,3-1,5 % - Mangroves : 0,16 % - Lits d'herbes marines	coralliens, de mangroves et de lits d'herbes marines.	par plongeurs, survols	blanchiment de coraux, apports de sédiments sous l'effet d'ouragans, montée du niveau de la mer débordant des possibilités des stratégies d'adaptation
	Populations accrues de poissons sur les récifs coralliens, y compris de poissons herbivores d'importance pour le maintien de la santé des récifs coralliens	Fourchettes de nombres de poissons par 100 m2 dans les trois complexes cibles : - Mérous (>30 cm) : 0-0,25 - Mérous de Nassau : 0-0,25 - Grondeurs/morgates : 0-1 - Vivaneaux : 0 - Murènes : 0	Fourchettes de nombres de poissons par 100 m2 dans les trois complexes cibles : - Mérous (>30 cm) : 1 - Mérous de Nassau : 0,25-0,5 - Grondeurs/morgates : 1-2 - Vivaneaux : 0,25 - Murènes : 0,25 - Poissons-papillons : 1	Levés de récifs par des plongeurs	Retards dans les opérations de projets partenaires par l'intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes Conditions de gouvernance inadéquates dans les communautés de pêche

Logique verticale	Indicateurs	Lignes de base	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
		- Poissons-papillons : 0-0,25 - Poissons-perroquets (>20 cm) : 0-0,25	- Poissons-perroquets (>20 cm) : 0,5		Pressions accrues sur les pêcheries provenant d'acteurs et d'initiatives extérieurs
Augmentation de la résilience aux menaces climatiques dans des bassins versants et écosystèmes côtiers clés	Améliorations de la résilience climatique d'hommes et de femmes dans les communautés cibles, telles que mesurées par des évaluations participatives (par exemple IIED CRISTAL ou les méthodes de Tear Fund, à confirmer au début du projet)	La situation de départ sera déterminée par des évaluations participatives au début du projet	Toutes les communautés cibles (cf. la définition sous l'indicateur O.1) rapportent une résilience améliorée parmi les hommes et les femmes par rapport à la situation sans le projet	Évaluations participatives (par exemple IIED CRISTAL ou les méthodes Tear Fund)	Retards dans les opérations de projets partenaires par l'intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes CC, catastrophes naturelles et/ou facteurs économiques débordant des possibilités d'adaptation des stratégies de résilience
	Superficies d'écosystèmes d'importance critique pour l'ABE qui ont été activement restaurées	Superficies actuelles (ha) des récifs coralliens, mangroves et lits d'herbes marines dans les complexes cibles	Superficies additionnelles établies grâce à des investissements en restauration active : - Restauration de mangroves : 7 ha (le long de 7 km de	Registres d'activités de reforestation (financées directement par les ressources du FPMA)	

Logique verticale	Indicateurs	Lignes de base	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
			littoral) - Stabilisation de ravins : 10,0 km - Reforestation : 2 000 ha		
	Degré d'incorporation de considérations d'ABE/CC et de l'approche intégrée de paysages aux instruments de planification couvrant des zones d'importance pour l'ABE et/ou particulièrement vulnérables au CC	Aucune des administrations municipales et départementales dans les complexes cibles n'a dressé des plans d'aménagement de leur territoire incorporant des considérations d'ABE/CC.	Toutes les administrations municipales et départementales dans les complexes cibles ont dressé des plans d'aménagement de leur territoire incorporant des considérations d'ABE/CC.	Examen des plans de zonage	Capacités et engagements des administrations municipales et départementales
Établissement et gestion d'AP dans les zones marines et côtières recevant les eaux de bassins versants cibles	Augmentation de la couverture d'écosystèmes côtiers et marins prioritaires (récifs coralliens, mangroves et lits d'herbes marines) ayant été déclarés aires protégées (aires marines gérées) et annoncés dans le Journal officiel à cet effet	Superficie totale actuelle de récifs coralliens, mangroves et lits d'herbes marines compris et déclarés former des AP, et publiée dans le Journal officiel : Récifs coralliens : 1 503 ha Mangroves : 5 559 ha	Superficie totale, en fin de projet, de récifs coralliens, mangroves et lits d'herbes marines compris et déclarés former des AP, et publiée dans le Journal officiel : 35 402 ha Superficie additionnelle comprise	Coordonnées contenues dans les déclarations de création d'AP	Soutien politique au concept d'aire marine gérée (AMG) Soutien communautaire au concept d'AMG

Logique verticale	Indicateurs	Lignes de base	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
		Lits d'herbes marines : 8 640 ha Autres écosystèmes : 25 030 ha Total : 40 732 ha	dans des AP, par écosystème : Récifs coralliens : 2 100 ha Mangroves : 2 100 ha Herbes marines : 15 500 ha Total écosystèmes prioritaires : 19 700 ha Total tous les écosystèmes côtiers/marins : 37 300 ha		
	Superficie couverte par des moyens de gestion alternatifs ou des catégories de protection prévoyant une gestion et une utilisation actives et intégrées	0 ha : seulement une AP (PN des Trois Baies dans le Complexe 1) a été établie, sans zonage interne)	Un total de 45 497 ha sur 99 883 ha d'AMG a fait l'objet de zonage en vue de leur gestion active	Gestion et plans de zonage d'AP	Soutien politique aux propositions de zonage Soutien communautaire aux propositions de zonage
	Maintien des niveaux de revenus de familles de pêcheurs (hommes et femmes) grâce à des possibilités de subsistance alternatives et/ou à des améliorations dans la qualité et la valeur du poisson pris et	La situation de départ sera déterminée au cours du projet au moyen d'estimations temporelles rétrospectives	Aucune famille de pêcheurs dans les zones cibles n'a vu ses revenus décliner par suite d'actions du projet	Exécution d'estimations rétrospectives en groupes de réflexion et/ou lors d'enquêtes de ménages	Retards dans les opérations de projets partenaires par l'intermédiaire desquels des moyens de subsistance alternes seront proposés La productivité des

Logique verticale	Indicateurs	Lignes de base	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	vendu				pêches est affectée par des acteurs ou initiatives extérieurs
	Réduction des niveaux totaux des menaces pesant sur les AP côtières et marines proposées, mesurée à l'aide de l'outil de suivi de l'efficacité de gestion (METT) du FEM	Complexe/niveau menaces 1 (N-E) = 67 2 (S-O) = 52 3 (S-E) = 53	Complexe/niveau menaces 1 (N-E) = 44 2 (S-O) = 29 3 (S-E) = 32	Ateliers METT avec les gérants d'AP	Les AP sont exposées à des menaces non couvertes par le projet
	Notation d'efficacité de gestion d'AP cibles (y compris les améliorations au plan des infrastructures et de la mise en vigueur) mesurée au moyen de l'outil de suivi de l'efficacité de gestion du FEM (METT)	Complexe/Notification d'efficacité de gestion 1 (N-E) = 10 2 (S-O) = 5 3 (S-E) = 5	Complexe/Notification d'efficacité de gestion 1 (N-E) = 49 2 (S-O) = 48 3 (S-E) = 48	Ateliers METT avec les gérants d'AP	Engagement insuffisant du gouvernement en termes de réglementation et d'engagement de ressources Adoption insuffisante par les communautés locales

Annexe 2: Plan de travail pour l'année 2016

Résultats attendus <i>Cibles/indicateurs</i>	Activités prévues	Complexes			Budget Prévisionnel USD
		3B	SE	BC	
Produit 1.1 : Une assistance pour la réhabilitation du recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes sera fournie.	Action 1.1.1: Mise en place des activités de Sensibilisation, d'éducation environnementale/ développement de modules de formations axées sur la résilience et les changements climatiques)	X	X	X	3*50,000.00
Cibles 1.1.1: 20% OCB, collectivités territoriales, 10% écoles et le grand public					
Indicateurs 1.1.1 : Nombre d'OCB, collectivités territoriales et d'écoles dans la zone du projet % de la population locale sensibilisée.					
Cible 1.1.2 : 50% des BV de la zone du projet	Action 1.1.2 : Études de base pour l'élaboration des plans de gestion intégrée des bassins versants/stages et mémoire	X	X		2*52,000.00
Indicateurs 1.1.2: Étendue couverte par les études. Nombre d'études réalisées.					

Résultats attendus <i>Cibles/indicateurs</i>	Activités prévues	Complexes			Budget Prévisionnel USD
		3B	SE	BC	
Produit 1.2: Un cadre de gouvernance politique, de plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes seront mis en place.	Action 1.2.1: Renforcement technique des autorités locales, OCB œuvrant dans l'agriculture, l'environnement. Renforcement de l'agroforesterie, Agro-écologique	X	X	X	3*50,00.00
Cible : Création d'une plateforme de coordination et de gestion de l'environnement. Encadrement de 2,000 familles en agroforesterie et agro-écologie.					
Indicateurs: Existence d'une plateforme de coordination et de gestion de l'environnement. Nombre de familles encadrées en agroforesterie et agro-écologie					
Cibles1.2.2: 50% des versants et des ravines prioritaires	Action 1.2.2 Mise en place des structures de conservation de sols et de l'eau dans les ravins et les versants / Diagnostic participatif, enquête			X	82,000.00
Indicateurs 1.2.2: % de versants couverts % de ravines traitées.					

Résultats attendus <i>Cibles/indicateurs</i>	Activités prévues	Complexes			Budget prévisionnel USD
		3B	SE	BC	
Produit 2.1 : Des propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines.	Action 2.1.1: Renforcement des organisations et des normes pour la gestion des écosystèmes marins et côtiers/Gestions et restaurations des mangroves	X	X		2*42,000.00
Cibles 2.1.1 : Existence d'un mécanisme et d'instruments de gestion. Restauration de 3,5 ha de mangroves					
Indicateurs 2.1.1: Nombre de structures de gestion existées. Nombre d'ha de mangroves restaurées.					
Cibles 2.1.2: 30% OCB, collectivités territoriales, 20% écoles et le grand public.	Action 2.1.2: Programme d'éducation, de formation et sensibilisation relative au changement climatique/Gestions des Aires protégées	X			35,000.00
Indicateurs 2.1.2: Nombre d'OCB, de collectivités territoriales et d'écoles sensibilisées. % de la population locale sensibilisée					

Résultats attendus <i>Cibles/indicateurs</i>	Activités prévues	complexes			Budget prévisionnel USD
		3B	SE	BC	
Produit 2.2 : Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées seront renforcés.	Action 2.2.1: Appui pour la redynamisation du comité de suivi régional du PN3B/ Sensibilisation/formation	X			32,000.00
Cible : Existence d'une structure régionale fonctionnelle pour le suivi du PN3B					
Indicateurs: Nombre de structures de suivi du PN3B existées. Nombre de secteurs impliqués. % de population formée et sensibilisée.					
Cible: Existence d'une structure de concertation et de sensibilisation	Action 2.2.2: Sensibilisation/Concertation / Appui pour la compréhension et l'acceptation des zones marines contrôlées.		X	X	2*45,000.00
Indicateurs: Nombre de secteurs impliqués. % de population sensibilisée					

Résultats attendus <i>Cibles/indicateurs</i>	Activités prévues	Complexes			Budget prévisionnel USD
		3B	SE	BC	
Produit 2.2 : Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées seront renforcés.	Action 2.2.3 : Diagnostic des filières porteuses / étude de compétitivité.		X	X	40,000.00
Cibles : Identification de filières de qualité et de marchés d'écoulement.					
Indicateurs : Nombre de filières porteuses et de marchés d'écoulement identifiées. Nombre de familles impliquées.					
Sites du projet		Montants en USD			
Complexe 1 : Nord-est		303,000.00			
Complexe 2: Baradères-Pestel		267,000.00			
Complexe 3 : Belle Anse- Anse a Pitre		237,000.00			
Total		807,000.00			

Annexe 3 : Liste des participants à l'atelier de lancement du projet ABE



MIDE

ATELIER DE LANCEMENT

PROJET EBA

Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
1/ FLORESTAL Nicolas P	Outreach Coord.	Redf Clock	4782-8200	nflorystal@redclock.org
2/ Helle, Yvonne	Sr. CD	PNUD	4889-5141	yvonne.helle@pnud.org
3/ HERARD Etienne	Assist Tech.	PNUD	4890 04 02	etienne.herard@undp.org
4/ MONROSE GREENY	AG	ME	3677-4962	monrosetgreeny@me.net
5/ Justal Dooly	D.	ME	37077919	justaldooly@me.net
6/ STROU THOMAS	S. RAP	ME	48 4932 2284	strouthomas@me.net
7/ Thevenin Linde	Stagiaire/BNEE	PNUD/BNEE	4084 5321	theveninlinde@undp.org
8/ Acaz Britissa	Rédacteur	Concerta	3758 6221	acaabritissa@concerta.net



MDE

ATELIER DE LANCEMENT
PROJET EBA

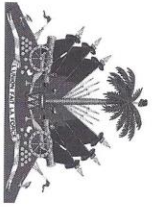
Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Haïti

Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
9/ BORRELLI FEDERICA	POINT FOCAL AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	AVSI	89458405	fedERICA.Ronelli@ avsi.org
10/ Claude Patrick Miller	Directeur Adjoint	FoPro B:11	48356057	Patrick.M@foprohm.org
11/ JUSTEN Jean-Robert	Dir. Ex.	REPTD	3914-5384	rzpjhaiti@hainai.com
12/ MERCEON Tanya	Directrice Projct	PARC	48902995	tanya.merceron@ndp.org
13/ CALISTE Christian	Coordonnateur	PSC-CC	36900150	psc.cc.ht@gmail.com
14/ VALBRUN Clau	Ch. Ex. DE/ME	HDE	47981725	chrisvalbrun@pshp.org
15/ GERTZ James	DR. COORDONATEUR	FONDATION STEVEN	46326731	JAMES.E.GERTZ@GMAIL.COM
16/ Anbrine Duvane	National Officer chargé de l'Environnement	FAO	3170-1480	diana.anbrine@wfp.org
17/ RAUST STEVEN		Délégation UE	46320531	steven.raust@dfp.gov.hk



MDE

ATELIER DE LANCEMENT

PROJET EBA

Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Haiti

Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
1/ GUERRE Mon	spécialiste DEL Duras G	PMD	4890 0422	Yvan.Suerrircaud@pmd.org
1/ Charlene Dume	Journaliste	Riv Jaché	3333 0825	charlantedume@rivjache.org
2/ Noll Riguerre	Journaliste	TELE PACTIC	3333 1678	-
2/ Roger Pharis	Assistant-juriste	HARNAK/PELH.	3838 8000	roger.pharis@harnakpelh.org
2/ Jeanne Joney	Journaliste	Radio Bleddie	3617-7108	Jeanne_joney@radio-bleddie.org
2/ Blyss P. Ebes	Air	HRCE	3789 575	blyssp@hrce.org
2/ Anome Nodje	Journaliste	Journalisme/Union	3604 159	anome.nodje@journalismeunion.org
2/ Jean Morisif	Coordonnateur	MDEF (OS)	3361 6666	jeanmorisif@mdef.org
2/ Gerald Nouvène	Dir NH/SRA	PNUD	3730 6203	gerald.nouvene@undp.org



MDE

ATELIER DE LANCEMENT

PROJET EBA

Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
29/ DENNY, Andy	Speaker of the Parliament	BID		adruweidberg
28/ ARNAULT Gérard	Pres. Financement	NSID	34542992	gerard.arnault@nsid.org
29/ Théo Jean Bay	Coord. Proj.	HEWLETT	44927857	jeanbay@hewlett.com
30/ Allanel Camille	Residence Fellow	PAM		camille.allanel@pam.org
31/ CAZEAU Michaël	W EPR	WFP	37395645	michael.cazeau@wfp.org
34/ Noyanen Marie Wini shall	Chargé de programme	DUE	36940213	noyanen.wini@due.org
33/ Edouard R. Zuber	Coordinateur de programme	UNVE	27771910	edouard.zuber@unve.org
34/ Cecil Guy	Assist. Tech	PRUD	48900425	guy.cecil@prud.org
35/ Don-ivère Jean-Baptiste	Journaliste	Voison 2000	49700202	donivere@voison2000.com



ATELIER DE LANCEMENT
PROJET EBA

MDE

Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Haïti

Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
45/ JORJAN VÉTEGAN	SBC	NDE	35254420	jeanfobert@bcf.h
44/ KRISTY Josue	Stagiaire	ANAP	3156 7782	josue.j@emal.com
44/ Jean Claude Michel	Journaliste	RNH	37048813	michel@jeanclaude14.com
47/ Françoise Meliorne	Journaliste	Seli Plusiel	37405072	meliornefrancoise@yop.h
49/ JOSEPH TOMIA	Project Acc	PNUD	4893-9450	Tomia.Joseph@undp.org
50/ Vany Colet	SBC	UDE	48211146	vanycolet@colet.com
51/ BASTIEN Arcen	Manager	UDE	3725-7277	
54/ Françoise Mackina			38392046	
53/ Vil Wilmann	Journaliste	Cristal 2000	37427755	VilWilmann@kanyon.h



MDE

ATELIER DE LANCEMENT

PROJET EBA

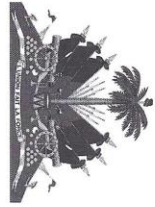
Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Haïti

Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
36/ DALEXIS Philippe	Chargé Ressou	CNHCU	48233478	dalexis@mondialcytoki
37/ PABO MAXIMILIEN	COORDONNATEUR PROJETS	PNUE	3677 8237	MAXIMILIEN.PABO@ UNEP.ORG
38/ NORA Jean Paul D'Archi	Conseiller technique	MDE	4886-1603	djmi.haitianoais@hotmail.com
39/ Blaise PIERSON	Immunologiste	Radio nige (037)	3655-3691	
40/ Louis MICHELET	DIRECTEUR DE BOUTIQUE	MNE/ANAP RADIS	4896 1597 3854 3307	michelotagr@gmail.com
41/ Jean François	BOUTIQUE	Bourkman	3723 3058	francoisjv@gmail.com
42/ Hauser Héliodore	Jour d'Archie	NDE	37 11 93	hadelou@gmail.com
43/ Jean François Davin	Journaliste	SCOOP FM	8750 7747	jeanfrancoisdavin@gmail.com
44/ Alexandre Sylvestre	Immunologiste	Signal FM	3850 2600	alexandre.sylvestre@gmail.com



MDE

ATELIER DE LANCEMENT

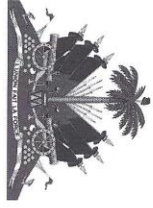
PROJET EBA

Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
54/ Jérémy Gregory	Journaliste	Radio-One	3674-3557	gregoryj@radio1.com
53/ Armelle Julie	Journaliste	Métropole	4731157	armelle@metropole.com
56/ Paulant Foucault	Rapporteur	Vision 2000	3779-6464	pfoucault@vision2000.com
57/ Yolena Toussaint	Conseiller	Vision 2000	3861-8446	yolena@vision2000.com
58/ Wilfride J. Vilmond	Coordinateur pour sécurité physique	SAH	3801-2337	wilfride@sa-haiti.com
59/ Anwarod A. Dufay	Direct. Exécutive	SAH	3458-7978	anwarod@sa-haiti.com
60/ ZÉFRANNE RICHARDSON	Tourismiste	UN National	4783-8081	zfranne2019@gmail.com
61/ Yvonne F. Harrison	Rapporteur	UNH	3752-1644	
62/ Herve Rierre	Coordinateur	UNH		



MDE

ATELIER DE LANCEMENT
PROJET EBA

Lieu: Hotel Kinam

Date: 24 Mai 2016



Haïti

	Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
63/	Yves Bedalla	Journaliste	Télé signal		
64/	Kangikouette	Consultante	Murtevi du Toussaintic	34056649	kangikouette@explor.com
65/	Pierre Wilgona	Journaliste	Tv Plural	48487842	Wilgona Pierre@explor.com
66/	Doussin de Meline	Commerçante	Tv Plural	37725233	Doussin de Meline@explor.com
67/	Louis Yamiriel	Commerçante	Scop fa	97052256	
68/	GENEALUS Temps	Journaliste	scop TV	37428818	genal@scop.com
69/	Louis Guenlens	Journaliste	Télé Elvair	3812-9739	doussin.2032@explor.com
70/	Régine Markeman	Commerçante	Télé Elvair	4694-4296	markeman@scop.com
91/	Stéven Gaudy	Journaliste	Radio 100	38971280	Stéven Gaudy@explor.com
92/	Romain Janssens	Journaliste	MDE-DSE	4947-9141	Janssens.92@gmail.com

Annexe 4 : Liste des participants à la première réunion du comité de Pilotage

No	Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
1	CHLIXTE Christian	Coordinateur President	PSC-CC	36900150	psc.c@omaha.hn
2	Ernst Abraham	President	PSC-CC	27015853	leabraham@guaidi.org
3	Guernier Yvon	Spec. Out Durale	PNUD	48900427	Yvon.guernier@undp.org
4	AVRILUS JOSEPH JONAS	Coordinateur UEP-MEF	MEF	37018054	jonasavrils@yahoofr
5	Koueki Guette	Consultant Min. de l'Environnement	MITIC	84056649	Koueki.guette@yahoofr
6	Primo Jean Robert	Directeur Régional	MARON	36579507	robert@radio@yahoofr
7	Louis Richardet	Directeur	MDE/MNAP	38543307	michardet@yahoofr
8	Jourdain Jean-François	STAG	MDE	39294450	jeanfrancoisjourdain@yahoofr
9	Monse Lucys	AG de NE	NE	3637-4862	monse4837@yahoofr



MDE

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Lieu: Ministère de l'Environnement

Date: 17 Mai 2016



Haïti



MDE

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Lieu: Ministère de l'Environnement

Date: 17 Mai 2016



No	Nom & Prénom	Fonction	Institution	Telephone	E-mail
10	BONNET V. Jeaneline	Dir. Ady/UEP Resp. C&E	UNRUR	37823685	jeaneline@unrur.haiti
11	PETROP P. Eder	Coordo	MDE	37689575	petrop@y.h
12	Joseph Felix	SP/Coord	MICIT	37029865	jfelix@micit.haiti
13	WAINRIGHT Yves-André	Spécialiste de Programme Environnement	FNUD	33708867	yves-andre.wainright@undp.org
14	Philippe St. Emmanuel	Direct. Forêt	MDE	48361574	mangofore@gmail.com
15	Joseph Aristel	Directeur Sub-Programme	MDE	36817050	aristel@y.haiti
16	LIGALI ADE BISI	Analyste Financière	PNUG	48910431	alibisi@y.haiti
17	NEUVILLE Givrol	Directeur Proj/FBA	PNUD	37306203	givrol@pnud.haiti

Annexe 5 : Lettres d'invitation et désignation officielle du comité de pilotage



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Port-au-Prince, le 10 Mai 2016.....

Réf: MDE/SDD /ANAP/BM/0270

Objet : Invitation à l'atelier de lancement du projet « Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer, de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants (ABE) »

Madame/Monsieur,

Le Ministère de l'Environnement (MDE), de concert avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), éprouve un vif plaisir à vous inviter à l'atelier de lancement du projet « **Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer, de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants (ABE)** ».

Cet atelier dont le principal objectif est de donner le coup d'envoi officiel aux activités du projet, de passer en revue les grandes orientations du projet et le plan de travail prévu pour la première année, se tiendra à l'Hôtel Kinam, sis à la Place Saint-Pierre, le 24 Mai 2016, de 8h30 à 16h00.

Le MDE profite pour rappeler que ledit projet, l'un des pionniers dans le domaine de l'adaptation basée sur les écosystèmes par une approche de la montagne à la mer en Haïti, est financé par le FEM et le PNUD. L'Etat haïtien et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) y apportent une contribution significative en nature.

Comptant sur votre aimable participation à cette journée de travail, le Ministère de l'Environnement vous présente, Madame/Monsieur, ses plus distinguées salutations.


 Simon Dieuseul DESRAS
 Ministre



REPUBLICQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Port-au-Prince, le.....
19 Mai 2016

Réf : MDE/SDD /ANAP/BM/016118

Monsieur Gino BONNET
Directeur Général
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
En ses Bureaux.-

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	
# du Dossier:	3038
Reçu par:	J. L. Hre:
Date:	23.05.16

Objet: Désignation officielle d'un représentant au sein du comité de pilotage du projet «Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer, de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants (ABE)»

Monsieur,

Le Ministère de l'Environnement vous présente ses compliments et a l'avantage de vous informer que suite à la première rencontre du Comité de Pilotage tenue le Mardi 17 mai dernier, il a été convenu de procéder à la désignation officielle de ses membres.

En effet, en se référant au document de projet, le ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT) en fait partie. Le cadre ayant représenté le MICT, à la première rencontre, à la revue du statut et des attributions dudit comité, M. Felix Joseph de concert avec les autres cadres des autres ministères ont proposé que ce dernier ait un (1) représentant au sein du comité à savoir, la direction des collectivités territoriales.

Pour votre édification, nous joignons à la présente le compte-rendu de la rencontre. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir adresser la correspondance y relative à la Direction Générale du MDE.

Le Ministère de l'Environnement compte sur votre compréhension et appui pour la bonne marche du comité.


Gregory Salomon Monrose
 Directeur Général



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Port-au-Prince, le 06 Mai 2016.....

Réf : MDE/SDD /ANAP/BM/0258

Monsieur Arnoux Severin
Directeur Général
Ministère de l'Agriculture(MARNDR)
En ses Bureaux.-

Objet: Invitation à la première rencontre du comité de pilotage du projet «Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer, de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants (ABE)»

Monsieur,

Le Ministère de l'Environnement vous présente ses compliments et a l'avantage de vous informer que dans le cadre du Projet mentionné en objet, la première rencontre de son Comité de Pilotage a été retenue pour le Mardi 17 mai prochain de 9:00AM à 14:30PM, à la salle de conférence de ladite institution sise à Pacot.

Conformément au document de projet, ledit comité est composé de représentants des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (Division Pêche et Aquaculture), de l'Economie et des Finances, du Tourisme, de l'Intérieur (DPC), de la Planification, du CIAT, de la Plateforme de la Société Civile sur le Changement Climatique et du PNUD.

L'objet de la rencontre est de procéder à la validation des attributions et des règles de fonctionnement du comité de pilotage. Des propositions d'activités prévues pour cette année seront aussi présentées aux membres dudit comité de pilotage.

Nous attirons votre attention qu'à l'instar des initiatives mises en œuvre avec des fonds du FEM, le projet a été conçu pour faciliter la promotion et l'intégration de considérations environnementales dans l'ensemble des actions de développement se déroulant dans les communautés visées. Dans le cas précis de ce projet, il a été conçu pour, en particulier, permettre d'intégrer des mesures d'adaptation basée sur les écosystèmes dans le développement régional en étroite imbrication avec :

.../2

- Les interventions étatiques dans le cadre du PMDN et du PPCR (en particulier pour ce qui est du complexe d'intervention dans le Nord et le Nord-Est)
- Le projet de renforcement du secteur de la pêche (en particulier pour ce qui est des interventions dans l'arrondissement de Belle Anse
- Le projet AVANSE mis en œuvre sous la direction du MARNDR dans le corridor Nord

A cet effet, nous joignons à la présente :

- La proposition d'agenda retenu pour la rencontre,
- Un résumé exécutif du projet
- L'extrait du document de projet traitant des attributions du Comité de Pilotage,
- Les copies des lettres de cofinancement accordées lors du montage du projet
- Le texte complet du document de projet peut être téléchargé à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/folderview?id=0B7_k3WGh7sIRVktD2hwMTN0RmM&usp=sharing

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir désigner le membre de votre institution devant vous représenter.

Le Ministère de l'Environnement compte déjà sur votre présence et votre appui pour la réalisation de cette activité.


Simon Dieuseul DESRAS
Ministre



Annexe 6: TDR de l'équipe du projet

Le Coordonnateur National de Projet (CNP):

Analyste Financière :

Assistants (tes) Administratifs Régionaux :

Les Conseillers Techniques Régionaux (CTR):

Sous l'autorité du Directeur de l'ANAP faisant fonction de Coordonnateur national et la supervision directe du Directeur du Projet, les conseillers (ères) techniques régionaux (les) sont responsables dans les régions cibles du projet les activités suivantes :

De manière générale,

- ✓ Appuyer la mise en œuvre du projet
- ✓ Fournir un appui au processus de planification des activités du projet
- ✓ Contribuer à la réalisation d'études pertinentes à l'identification des activités du projet
- ✓ Participer à la vulgarisation des résultats clés du projet
- ✓ Appuyer la coordination avec les principaux partenaires du projet
- ✓ Appuyer le suivi-évaluation des activités du projet
- ✓ Fournir des rapports réguliers sur l'état d'avancement des projets-pilotes
- ✓ Remplir, à la demande du Directeur national du projet, toute autre tâche susceptible de favoriser une bonne mise en œuvre du projet

Spécifiquement,

- ✓ Appuyer l'équipe de projet dans la planification et l'exécution des activités visant le renforcement de mécanismes de gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement.
- ✓ Appuyer le développement des initiatives visant la gestion durable des bassins versants, des aires protégées marines et côtières en intégrant le zonage interne, l'utilisation régulée et l'intégration de la population locale.
- ✓ Faciliter la mise en œuvre des stratégies alternatives viables, adaptables et durables pour réduire la pression sur les ressources marines et côtières Contribuer aux activités de renforcement des capacités locales dans une perspective de gestion durable des écosystèmes, ressources halieutiques et côtières
- ✓ Promouvoir et accompagner le développement de bonnes pratiques en lien à la gestion, la préservation, et l'exploitation durables des ressources côtières et marines

- ✓ Contribuer au renforcement des passerelles de synergies entre les acteurs, opérateurs stratégiques impliqués dans la mise en œuvre du projet au niveau régional à la faveur d'une meilleure coordination
- ✓ S'assurer que le développement des principaux volets est aligné à l'agenda des Objectifs de développement durable (ODD) et aux cadres de travail définis entre le gouvernement et le SNU

Annexe 7 : Les présentations à l'atelier de lancement

Présentation 1

INITIATIVES EN COURS DANS LE DOMAINE DES AIRES PROTEGEES EN HAITI

I. PLAN DE PRESENTATION

- CREATION ET OPERATIONALISATION DE L'ANAP
- INITIATIVES EN COURS
- LES GRANDS DEFIS ET PERSPECTIVES

II. CREATION ET OPERATIONALISATION DE L'ANAP

1. MISSION

- Gérer et coordonner le Système National des Aires protégées;
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre du Plan national de Gestion des Aires protégées;
- Protéger la diversité biologique *in situ* et *ex situ*;
- Elaborer et approuver les plans d'aménagement des aires protégées des catégories relevant de sa juridiction et suivre leur implantation;
- Etudier les espèces animales et végétales des catégories d'aires protégées relevant de sa juridiction et réaliser des inventaires de flore et de faune;
- Préserver les aires protégées sous son administration ainsi que celles sous cogestion;
- Elaborer des règlements d'accès aux aires protégées sous sa juridiction et aux ressources biogénétiques et en autoriser l'accès;
- Intégrer, de manière responsable, les populations et les collectivités territoriales dans la gestion des aires protégées sous sa juridiction.

2. VISION

- Structurer l'ANAP en la dotant d'outils et de mécanismes de gestion fiables et efficaces
- La prise en charge effective des APS existantes et l'augmentation du couvert du territoire sous protection (terrestre et marines confondues)

- Faire des APs terrestres et marines du pays des territoires d'innovation et d'excellence pour préserver la biodiversité tout en offrant des alternatives de développement durable aux populations qui en dépendent

III. INITIATIVES EN COURS

- Elaboration d'une Stratégie nationale et Plans d'action pour la protection de la biodiversité
- Elaboration du 5e rapport national sur la biodiversité
- Délimitation et bornage des aires protégées
 - a. 18 Aires protégées créés et délimités
 - b. 4 Aires protégées bornées
- Elaboration et mise en œuvre de plan de gestion
- Mise en place de structure de gestion
- Organisation et Renforcement de la surveillance environnementale
- Récupération des espaces dégradés à l'intérieur des APs
- Education Environnementale
- Formation

IV. LES GRANDS DEFIS ET PERSPECTIVES

1. Aspect Légal et institutionnel
2. Ressources humaines
3. Ressources matérielles
4. Prise en charge réelle des APs
5. Existence d'un plan de gestion officiel pour chaque AP
6. Définition d'une nomenclature Haïtienne
7. Les objectifs d'AICHI (APs à créer/délimiter)
8. Identification des sources de financement durable

Présentation 2

Initiatives en cours dans le domaine des changements climatiques

✓ Plan de la présentation

1. Mise en contexte et cadre d'intervention
2. Obligations des parties à la CCNUCC
3. Initiatives en cours
 - a. Communications nationales
 - b. Programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation
 - c. Projets en cours

d. Autres initiatives d'importance

✓ **Mise en contexte**

1. La CCNUCC, cadre de référence de toutes les interventions sur les CC en Haïti
2. Son objectif + celui des instruments juridiques connexes : stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
3. Ratifiée en 1996
4. 1997, le MDE désigné point focal pour la mise en œuvre de la CCNUCC

✓ **Obligations des Parties**

1. Elaboration de Communications nationales
2. adopter des programmes nationaux d'atténuation des changements climatiques et mettre au point des stratégies d'adaptation à leurs impacts
3. favoriser le transfert de technologies
4. Tenir compte de l'évolution climatique dans leurs politiques sociales, économiques et environnementales
5. coopérer dans les domaines scientifiques, techniques, et éducatifs
6. encourager l'éducation, la sensibilisation du public, ainsi que l'échange d'informations touchant à l'évolution du climat

a. Communications nationales

Conformément aux articles 4 et 12 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), toutes les Parties non visées à l'annexe 1, doivent communiquer à la Conférence des Parties (CdP), toutes les 4 années (décision 10/CP.2), l'inventaire de ses émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre (GES) non réglementés par le protocole de Montréal, dans la mesure de leurs moyens

b. Programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation

8 options prioritaires

- ✓ Option 1 : Aménagement des bassins versants et conservation des sols
- ✓ Option 2 : Gestion des zones côtières
- ✓ Option 3 : Valorisation et conservation des ressources naturelles
- ✓ Option 4 : Préservation et renforcement de la sécurité alimentaire
- ✓ Option 5 : Protection et Conservation de l'eau
- ✓ Option 6 : Construction et réhabilitation des infrastructures
- ✓ Option 7 : Gestion des déchets
- ✓ Option 8 : Information, Education et sensibilisation

C. Projets découlant du PANA



1. Renforcement des capacités des Communautés Côtières d'Haïti aux Changements Climatiques (Ministère de l'Environnement/Programme des Nations-Unies pour le Développement)



3. Appui à la Prise en Compte du Changement Climatique dans le développement national d'Haïti (AP3C /Union Européenne)



2. Renforcer la résilience aux changements climatiques et réduction des risques de désastres en agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire en Haïti apes le séisme (FAO)



4. Programme Pilote de Résilience Climatique-PPRC (CIAT)

e. Programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation

- 3 secteurs cibles d'atténuation
 - ✓ Energie: électrification par les énergies renouvelables
 - ✓ AFAT: reboisement et reforestation plus de 100000 ha de forêt additionnels
 - ✓ Déchets: plan de gestion et de valorisation des déchets
- 4 grandes priorités d'adaptation
 - ✓ La gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ;
 - ✓ La gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ;
 - ✓ La préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire ;
 - ✓ L'information, l'éducation et la sensibilisation.
- Elaboration d'une stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National d'Haïti (CPDN) (AP3C)
- Conceptualisation et mise en place d'un système MRV pour les secteurs cibles de la CPDN (AP3C)
- Elaboration du plan national d'adaptation aux changements climatique (avec le PNUE)
- Elaboration de la politique nationale de lutte contre les changements climatiques (avec le PNUD et AP3C)
- Elaboration d'un plan de réponse aux pertes et préjudices
 - Encourager l'éducation, la sensibilisation du public, ainsi que l'échange d'informations touchant à l'évolution du climat
- 1. Elaboration d'une stratégie de sensibilisation du public sur les CC
- 2. Intégration de l'université dans la production de connaissances sur les CC en Haïti en commençant par la subvention de mémoires d'étudiants

3. Plateforme de veille climatique

f. Autres initiatives d'importance

1. Mobilisation financière

- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et plan d'action de mobilisation financière en relation aux CC
- ✓ Formation sur la finance climat en Haiti
- ✓ Readiness pour le Fonds Vert Climat

2. Sur le plan institutionnel

- ✓ Renforcement de la direction changement climatique au sein du MDE
- ✓ Redynamisation du comité national sur les changements climatiques

Présentation 3

Spécificités des financements du fonds pour l'environnement mondial (GEF)

I. Plan de présentation

Spécificités du bailleur

- ✓ GEF: bras financier pour Conventions Internationales sur l'Environnement
- ✓ Modalités pour articulation des financements du GEF avec plan national de développement
- ✓ Thématiques spécifiques de financement du GEF-5

II. GEF: bras financier de CIE

Fonds pour Environnement Mondial (FEM/GEF) créé pour aider pays en développement à honorer engagements dans conventions internationales sur environnement (CIE):

- ✓ Convention-Cadre de NU sur Changements Climatiques (UNFCCC)
- ✓ Convention sur la biodiversité (CBD)
- ✓ Fonds pour les pays moins Avancés pour la mise en œuvre de leur PANA (LDCF)

III. Intégration dans développement

Financements du GEF basés sur notion de:

- Cofinancement de programmes/projets de développement plus large:
 1. GEF finance les coûts additionnels découlant de la prise en compte des engagements environnementaux dans projets de développement -> Toujours montrer complémentarité entre financement GEF et autres actions de développement dans même communauté ou secteur
 2. Chaque \$1 en don du GEF doit influencer sur la manière dont \$ 6 en provenance d'autres parties prenantes seront utilisées
 3. Gestionnaires des fonds de cofinancement intègrent le comité de pilotage du projet GEF
 4. Financements du GEF basés sur notion de:
 5. Renforcement de capacités pour que pays puissent honorer engagements dans cadre des conventions:
 6. Agences internationales accréditées pour fournir assistance technique dans utilisation des fonds GEF
 7. En amont = Actions environnementales habilitantes:
 8. Etablissement de lignes de base et suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
 9. Élaboration de normes environnementales à mettre en pratique dans autres projets
 10. Formations de compétences et renforcement institutionnels en gestion environnementale
 11. Education environnementale
 12. etc
 13. En parallèle = Mesures environnementales et sociales de mitigation:
 14. Restauration d'écosystèmes natifs
 15. Mise en place de systèmes de contrôle de qualité environnementale

16. Mise en place de mécanismes financiers aptes à stimuler préservation de ressources naturelles stratégiques

17. etc

IV. Thématiques spécifiques de financement

- A. Chaque Convention internationale prescrit l'adoption de plans stratégiques nationaux permettant l'intégration des engagements environnementaux dans le plan global de développement du pays.
- B. Analyse et synthèse de ces plans permet de dresser la liste des objectifs stratégiques/ "aires focales" qui seront financées par le GEF par rapport à chacune des conventions -> exigences spécifiques pour accéder à financement dans cadre de chacune des conventions

Biodiversité: aires focales GEF-6

1. Améliorer la durabilité des systèmes nationaux d'aires protégées
2. Réduire les menaces sur les espèces menacées et des habitats
3. Promouvoir et soutenir les utilisations durables de la biodiversité
4. Internaliser les préoccupations de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles de développement

Changement Climatique (mitigation): aires focales fonds LDCF

- ✓ Mise en œuvre de toutes les activités prévues dans le Plan d'Action National pour l'Adaptation que Haiti a soumis en 2006

V. Biodiversité: exemples de actions finançables (illustratif, non limitatif)

- ✓ Adaptation basée sur Écosystèmes = gestion durable, restauration et conservation des écosystèmes qui procurent des services qui aident les populations à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques en particulier dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la productivité agricole, de l'incidence des maladies, de la productivité des systèmes aquicoles etc...
- ✓ Inventaire, contrôle et gestion de espèces introduites invasives : importance du service de quarantaine et de la recherche
- ✓ Prévention de l'extinction d'espèces endémiques reconnues comme menacées (que ce soit du fait de la surexploitation, de l'introduction d'espèces invasives, de la

destruction/fragmentation de l'habitat, de la pollution (pesticides en particulier), des changements climatiques etc... NB. Les coraux, en particulier sont visés par cet objectif

- ✓ Protection et valorisation équitable du savoir-faire et des valeurs culturelles liées à la biodiversité locale

Présentation 4

Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au CC et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE)

I. Plan de la présentation

- ✓ Objectifs du projet ABE
- ✓ Les composantes
- ✓ Résultats escomptés
- ✓ Les 3 complexes
- ✓ Zonage pour la conservation Biodiversité Marine et côtière
- ✓ Impacts prévus
- ✓ Financement
- ✓ Gouvernance du projet ABE

II. Objectif du projet

Configuration spatiale et gestion des bassins versants et zones côtières à fin d'augmenter la Résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques

III. Composantes du projet et résultats escomptés

Composante 1: Augmentation de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables aux menaces climatiques dans les bassins-versants et les écosystèmes côtiers.

Résultats escomptés

Chapter 2 Appui à l'intégration du concept ABE dans les politiques et plans de gouvernance environnementale

Chapter 3 Réhabilitation/ restauration de la fonctionnalité des écosystèmes

Chapter 4 Renforcement institutionnelles et de gouvernance environnementale

Chapter 5 Appropriation de pratiques de conservation du sol et de l'eau résistantes au CC

Chapter 6 Augmentation de la couverture et de la qualité des mangroves

Composante 2: Etablissement et gestion de zones de conservation et gestion durable de ressources dans la zone marine et côtière.

B. Résultats escomptés

- ✓ Etablissement d'aires protégées marines et côtières
- ✓ Développement d'outils de gestion des zones de conservation, ligne de base, plan de gestion des Aps,
- ✓ Renforcement des capacités locales pour la conservation de la biodiversité
- ✓ Mécanismes financiers pour soutenir la gestion des aires protégées

IV. Impacts prévus

- ✓ Augmentation de la couverture d'aires protégées (110,000.00ha)
- ✓ Augmentation de la couverture de mangroves sur 7 ,659.00 ha
- ✓ Récifs coralliens sur: 4 ,801.00 ha
- ✓ Herbes marines: 24, 140.00 ha
- ✓ Réductions du niveau d'exploitation non durable des pêcheries
- ✓ Diversification/résilience des stratégies de survivance
- ✓ Renforcement des considérations de résilience et biodiversité dans les instruments

- ✓ Amélioration des mécanismes de prise de décisions, gouvernance environnementale
- ✓ Amélioration des capacités et de la qualité de gestion des aires protégées Marines et terrestres

V. Financement

Fonds d'adaptation au CC pour les pays moins avancés	5,381,970 USD
Fonds pour l'environnement mondial	3,753,098 USD
Montant Total	9, 135,068 USD

VI. Gouvernance du Projet/Comité de Pilotage au niveau national

• Les principaux Rôle du comité de pilotage

1. Définir les orientations stratégiques
2. Faciliter la coordination institutionnelle
3. Améliorer la performance globale du projet
4. Arbitrer tout conflit qui pourra surgir dans le cadre du projet
5. S'assurer de l'atteinte des résultats prévus
6. Lever les goulots d'étranglement et de prendre toute mesure qui s'impose pour faire avancer le projet

• Institutions membres

1. Ministères de l'environnement,
2. MARNDR (Direction Pêche et Aquaculture),
3. Tourisme et industries créatives,
4. Economie et des Finances,
5. Planification et coopération Externe,
6. Intérieur et des collectivités Territoriales,
7. Plateforme de la société civile haïtienne sur le changement climatique.

Le Ministère de l'environnement en assure la présidence et le Ministère de l'agriculture, la vice-présidence.

- **Gouvernance du Projet /Groupes Consultatifs Techniques Régionaux**

Au niveau régional dans chacune des zones cibles:

Groupe Consultatif Technique Régional

1. Partenaires locaux
2. Des leaders communautaires
3. Directeur départementaux du MDE, MARNDR, Intérieur, Planification et Tourisme

Rôles

- ✓ Orientations techniques du projet dans la région cible
- ✓ Apporter des conseils sur les pratiques et les stratégies à adopter
- ✓ S'assurer de l'atteinte des résultats du projet au niveau leur région

- **Les Partenaires du projet EBA**

Organisations de la Société Civile haïtienne

1. FOPROBIM
2. Société Audubon Haïti
3. Fondation Seguin
4. Plate -forme de la société civile haïtienne sur le changement climatique (PSC-CC)
5. Organisations communautaires
6. ONG travaillant au niveau des différents complexes

Collectivités territoriales

1. Radios communautaires,
2. Universités privées
3. Université d'Etat d'Haïti
4. CATIE,
5. Reefcheck

Présentation 5

OPORTUNITES, ENJEUX & DEFIS STRATEGIQUES – EBA

I. Plan de présentation

- ✓ Brève tentative de Résumé ou de rappel pratique
- ✓ Rappel des Principales Caractéristiques – EBA
- ✓ Opportunités à profiter – EBA
- ✓ Défis - Enjeux stratégiques à moduler
- ✓ Tentative de synthèse & de Perspectives

II. Brève tentative de Résumé ou de rappel pratique

- **De manière Globale:**

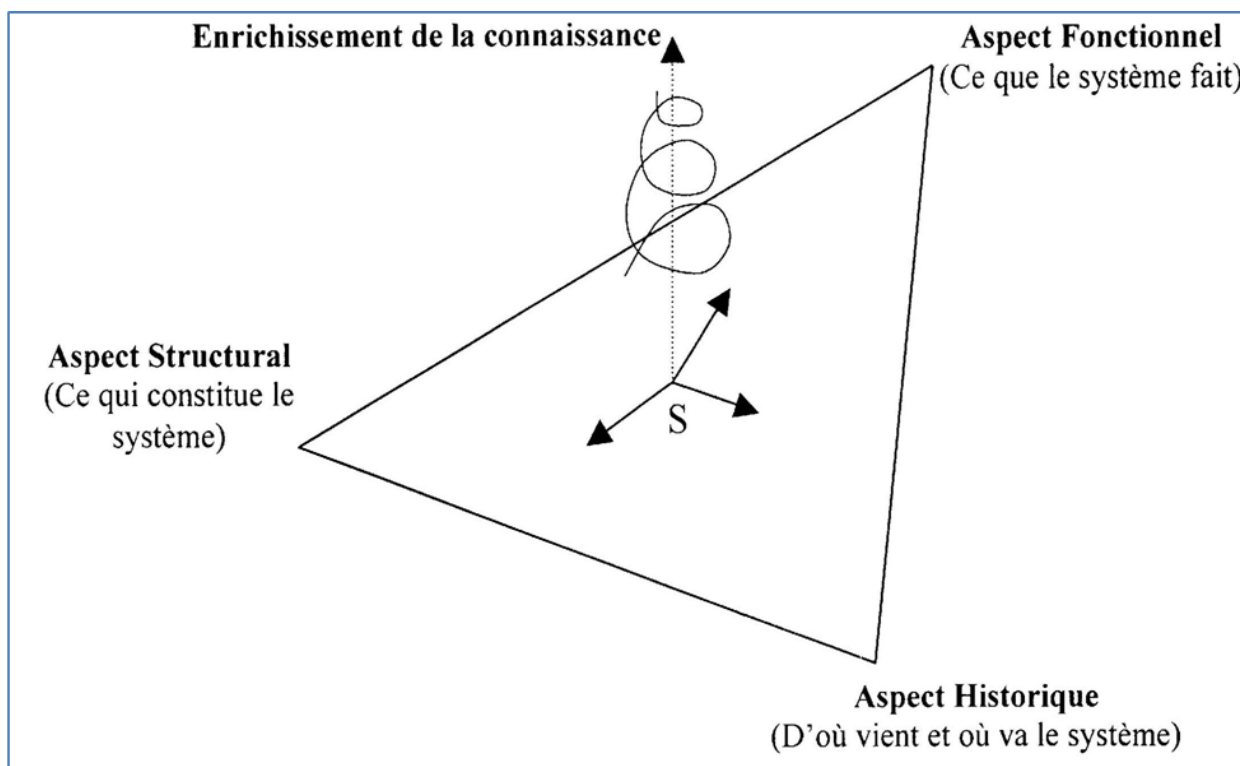
- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles pour la création et une prise en charge des AP, BD, BV; incluant la co-construction de réponse aux préoccupations sociétales dans une dynamique de lutte contre Dégradation Environnementale., Pauvreté et l'exclusion, l'ACC; selon une dynamique systémique, holistique.

- **De manière spécifique, elle se décline en:**

- ✓ Résilience ;
- ✓ Création et développement de modèle de cogestion durable d'APM-T, Ressources Halieutiques, Côtières et Marine ; avec forte implication du méso-système productif
- ✓ Interventions à la faveur de l'ACC notamment sur les systèmes Agro-productifs ;
- ✓ Planification et Gouvernance de BV à fort niveau de dégradation;
- ✓ Etablissement, Restauration, Renforcement de la connectivité inter-écosystémiques ;
- ✓ Mise en réseau de partenariat et d'échanges d'expériences des acteurs clés;

- **Illustration - Dynamique Holistique en regard à EBA**

(Adaptation du cadre proposé par : * J.L. LEMOIGNE, "La théorie du système général", Puf, 1984)



III. Rappel des Principales Caractéristiques (cf. Nature) du projet

- A. Vision alignée au PSHD & d'autres Référentiels nationaux de PP - Aussi, Initiée à la croisée des Chemins Agendas ODM & ODD (Voir, CPD, UNDAF SNU)
- B. Envergure nationale, avec des actions pilotes focalisées sur (3) grands complexes; à cheval sur (5) départements
- C. Non modélée sur des approches traditionnelles, toutefois co-construite sur la base de l'existant (cf. GRN, Gouvernance de SNAP, ...)
- D. Cofinancements en nature → Passerelles de synergie dans différents domaines et sphères thématiques,
- E. Implication de parties prenantes à différents niveaux & échelles stratégiques et territoriales
- F. Vision novatrice, Paradigme émergent par rapport au milieu (APM, Montagne à la mer)
- G. Logique de consolidation, de renforcement, d'extension, de systématisation des acquis d'autres initiatives ;

IV. Opportunités à profiter – EBA (Entre autres...)

- ✓ Volonté Manifeste des opérateurs et des communautés à différents niveaux % cette Entr. Collective ;
- ✓ Canalisation des énergies et des investissements pour une meilleure forme d'appropriation ;
- ✓ Amélioration de la Valeur ajoutée due à la planification concertée entre acteurs clés;
- ✓ Terrain propice au plaidoyer et co-construction d'éléments de réponse consensuels par rapport à certains conflits de rôles et de responsabilités
- ✓ Possibilité amélioration & application de certains cadres juridico-légaux ;
- ✓ Formulation d'initiative à la fois plus ambitieuse et réaliste (cf. Communauté d'intérêts, Communautés de Pratiques, etc.);
- ✓ Opportunité de Rapprochement mutuellement bénéfique entre Espace Universitaire, IBDD, Centres de formations techniques nationaux/régionaux & Initiatives de développement régional, et de GDRNE ;
- ✓ Capitalisation sur les expériences du SNAP

V. Défis - Enjeux stratégiques à moduler (Entre autres)

1. Initiative Ambitieuse par rapport aux ressources disponibles
 2. Eléments de Contextes de pays
 3. Thématiques multifocales
 4. Flexibilité de l'initiative EBA
 5. Mécanisme de Cofinancement (Meilleures Alloc. Ress.)
 6. Niveau d'adaptation et/ou de fonctionnalité du mécanisme M&E
 7. Capacités de formulation et mobilisation d'autres ressources complémentaires par rapport aux problématiques émergentes
 8. Leadership et Capacité de plaidoyer
 9. Respects des engagements des différentes parties prenantes :
 10. Stratégies de sorties (Post-Projet/Durabilité)
 11. Etc.
- **Question pratique - centrale!**

- **Articulation entre les défis et les opportunités par rapport au choix des trois complexes?**

1. Enclavements des sites pilotes à travers les complexes
2. Mouvements de ressources (Hes, Matériels co-utilisés, etc.)
3. Disponibilité en termes Services d'Expertise,
4. Paradoxe de l'action collective % Culture de conduite des œuvres collectives en matière de GDRNE (Par ex. Modèles de Régulation Ress. Halieutiques → Justification des 5 ans EBA malgré les limitations financières),

VI. Tentative de synthèse & de Perspectives

1. Le modèle de travail en silos et les dynamiques axées sur un mécanisme de gestion centralisée prouvent son incapacité à adresser les dossiers à grands enjeux sociétaux ;
2. **Concertation + Recherche constant Consensus + Volonté de Synergies + Apprentissage Collectif + Culture Discipline de travail sur des Entreprises Collectives + Respect des Engagements → Performance Acceptable EBA ;**

Annexe 8 : Photos atelier de lancement et rencontre comité de pilotage



Représentante PNUD et le Directeur General du Ministère de l'environnement



Participants à l'atelier de lancement du projet EBA, 24 mai 2016



Participants à l'atelier de lancement du projet EBA, 24 mai 2016



Participants à l'atelier de lancement du projet EBA, 24 mai 2016



Participants à l'atelier de lancement du projet EBA, 24 mai 2016



Participants à l'atelier de lancement du projet EBA, 24 mai 2016